



Travaux toiture sur parkings

Par Kiki6666

Bonjour à tous, et merci par avance pour votre attention.

Ma copropriété est composée de trois bâtiments attenant À et B sont des appartements. C est un parking couvert abritant les emplacements de tous les copropriétaires des deux bâtiments

Le syndic facture les frais de réparation de la porte du garage en appliquant les tantièmes propres aux lots de parking. Pour mon cas :19/1045.

Pour la rénovation de la toiture de ce bâtiment C, il applique les tantièmes généraux, soit pour mon cas 220,/10 000.

Pourquoi deux poids, deux mesures?

Nous sommes tous propriétaires d'un appartement avec des tantièmes calculés sur 10000 et d'un emplacement de parking couvert acheté en plus de l'appartement, donc représentant bien un lot avec des tantièmes calculés sur 1045.

Six copropriétaires ont même deux emplacements.

Si vous pouviez m'aider à comprendre, je vous en serais très reconnaissant.

Bien cordialement et merci pour votre patience. Kiki6666